

Formation caristes

1 jour

Utilisation chariots électriques
à conducteur accompagnant



Formation caristes

Utilisation chariots électriques à conducteur accompagnant

Article R233-13-19 abrogé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. 9 (V) :

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise.

La CNAMTS dans son plan d'actions intitulé "Tire-palette" et la CARSAT recommandent :

- "Une formation du personnel à l'utilisation des engins de manutention, basée sur l'évaluation des risques propres à chaque type d'appareil, devra être systématiquement dispensée à l'ensemble des salariés utilisateurs" (Axe 4).

Objectif :

- Former les personnes de l'entreprise à une conduite des chariots à conducteur accompagnant ;
- Evaluer les connaissances et savoir-faire ;
- Etre capable d'utiliser (chargement/déchargement, stockage, mise en rayon) en toute sécurité les chariots à conducteur accompagnant sur site client.

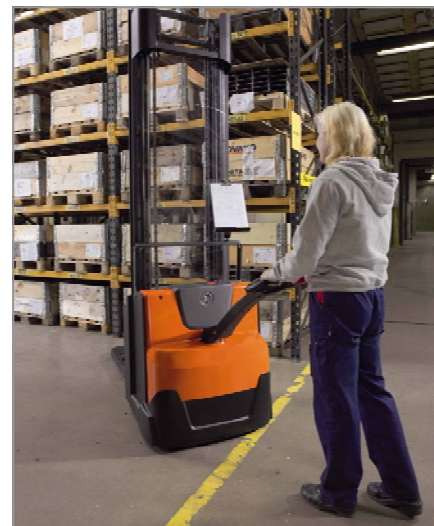
Personnes concernées et pré-requis :

Toute personne amenée à conduire les chariots à conducteur accompagnant et présentant les aptitudes médicales requises.

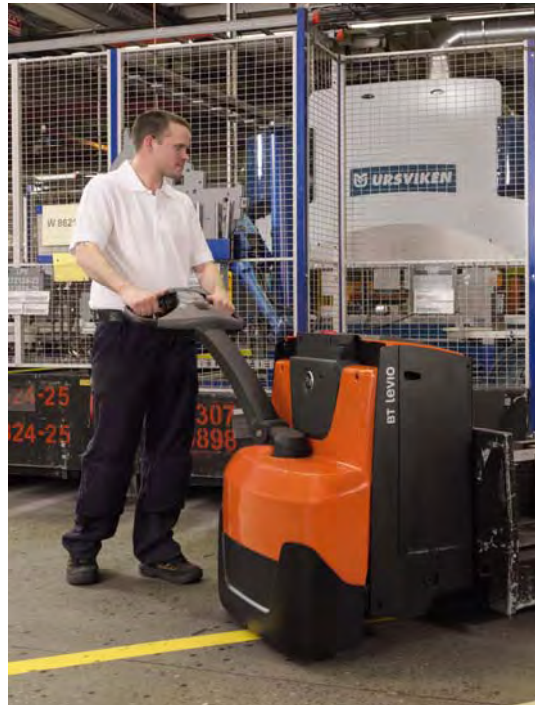
Pédagogie :

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et apprentissage de la conduite sur les chariots concernés.

Effectif maximal : 8 personnes



Gerbeur électrique



Transpalette électrique

Programme :

Formation théorique (4 heures) :

- Description de l'appareil ;
- Fonction des différents organes ;
- Les types d'accidents ;
- L'analyse des risques ;
- Les règles de sécurité et de conduite ;
- La prise, le déplacement et la pose de charge ;
- L'ergonomie (notion d'anatomie, de physiologie et de pathologie) de la manipulation dans les rayons.

Formation pratique (3 heures) :

- Les vérifications à effectuer à chaque prise de poste ;
- Prise en main et exercices de conduite simples de manière ergonomique ;
- Conduite à vide et en charge ;
- Contrôle des connaissances et du savoir-faire.

La formation est assurée sur site client

Validation de la formation : Contrôle des connaissances théoriques/pratiques et délivrance d'une attestation de formation qui pourra être insérée dans le dossier personnel du salarié.